ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 900

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, M. Albertini, Mme Bellamy, M. Berrios, M. Brard, M. Gernigon, Mme Gérard, M. Jolivet, M. Lam, M. Lemaire, Mme Mesnard, M. Thiébaut, Mme Violland, M. Roseren, M. Portarrieu, Mme Piron et M. Marcangeli

---

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 10 à 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer les alinéas 10 à 12, qui visent à revenir sur les ajustements introduits par la réforme « Touraine » et renforcés par la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023. Ces alinéas témoignent d'une démagogie flagrante de la part du groupe LFI, qui, incapable de proposer des solutions viables, préfère démanteler des dispositifs nécessaires à la pérennité de notre système de retraite.

Pire encore, LFI ne recule devant rien pour faire adopter cette abrogation irresponsable, y compris en s'alliant avec l'extrême droite. Cette union opportuniste, motivée uniquement par un rejet idéologique de toute réforme, illustre une hypocrisie sans précédent. Comment prétendre défendre les travailleurs et les générations futures tout en s'associant à des positions contraires aux valeurs de justice sociale ?

Le groupe Horizons & Indépendants refuse de cautionner cette manœuvre politicienne. Supprimer ces alinéas, c'est affirmer notre volonté de préserver un système équilibré et de rejeter les alliances improbables qui privilégient l'idéologie au détriment de l'intérêt général.